

Notation climatique

Mars 2022



La Caisse passe au vert

Dans le prolongement de la publication du rapport de durabilité et des lignes directrices d'investissement responsable, l'*Alliance Climatique Suisse* a retenu une nouvelle **notation** favorable pour la **cpcn** sur la base de ses nouveaux critères de rating.

La Caisse passe au vert, au sein du quartile supérieur¹, avec la qualité d'une institution de prévoyance s'engageant à suivre **les bonnes pratiques durables**. L'**évolution** est par ailleurs qualifiée très favorablement (*nettement mieux*, voir ci-contre) par les engagements pris en matière d'investissement responsable depuis 2020.

Durabilité

Les quatre caractéristiques principales du positionnement climatique:

- une **politique de durabilité globale**, avec des lignes directrices d'investissement responsable
- une **intensité carbone mesurée** de son portefeuille (12% inférieure au marché mondial pour les actions) et une **trajectoire** en accord avec les objectifs fondamentaux (Accord de Paris et Nations Unies)
- un **positionnement favorable des biens immobiliers**, avec de surcroît un plan de réduction progressive pour une **neutralité** climatique d'ici 2050
- un **engagement actionnarial actif** au sein de l'Éthos Engagement Pool (EEP) suisse et international, en qualité de membre fondateur.

¹ Pour le détail:
<https://alliance-climatique.ch/rating-climatique>.
La CPCN figure parmi le 25% des institutions de prévoyance suisses qualifiées de durables (good practice).

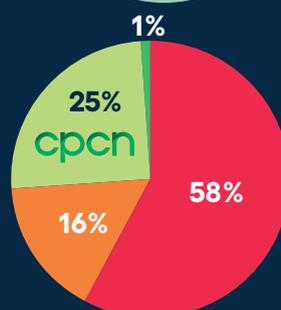
En bref

Situation 2022

- Visionnaire
- Good practice
- Premières mesures prises
- Néfaste au climat

Evolution depuis 2020

- 🌱 Durable depuis longtemps
- ⬆️ Nettement mieux **cpcn**
- ⬆️ Beaucoup mieux
- ↗️ Mieux
- ➔ Légèrement mieux



Source : classification des caisses suisse selon l'Alliance Climatique

- = Stagnante
- ↓ En recul
- ? Dans l'obscurité

Tendance

Avec sa première étape de mesure de l'intensité CO₂, et son plan de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements jusqu'à la neutralité, la **cpcn** est – en combinant l'engagement actionnarial au sein de l'EEP suisse et international – sur **une trajectoire jugée conforme à l'Accord de Paris** pour ses investissements mobiliers.

Par ailleurs, le plan de réduction progressive des émissions de CO₂ du portefeuille mobilier est en accord avec les dispositions des Nations Unies.

Finalement, la **cpcn** est la première caisse de pensions suisse à s'engager pour assurer la **neutralité climatique** de ses biens immobiliers d'ici 2050.

